

Communiqué de presse

Présence de nitrofuranes dans des denrées alimentaires d'origine animale:

Les autorités intensifient les mesures de protection
12 août 2002

Une nouvelle méthode d'analyse permet désormais de détecter non seulement la présence de résidus d'antibiotiques de la famille des nitrofuranes, mais également celle de leurs métabolites. Lors de premiers contrôles effectués sur la base de cette nouvelle méthode, des métabolites des nitrofuranes ont été mis en évidence, en Suisse également, dans quelques échantillons de produits importés à base de volaille. Les autorités compétentes ont pris les mesures qui s'imposent.

En février et en mars derniers, des résidus de nitrofuranes ont, dans l'UE, été détectés dans des fruits de mer et de la viande de volaille en provenance d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud. Depuis, des produits importés entre autres de pays du Sud-Est asiatique ont fait l'objet de contrôles. De nouvelles méthodes d'analyse ont été mises au point, qui permettent de déceler non seulement les nitrofuranes, mais leurs métabolites, lesquels sont dotés d'une durée de vie plus longue que les molécules parentales et comportent également des risques pour la santé.

La nouvelle méthode d'analyse est actuellement introduite en Suisse. En raison de premiers résultats positifs recueillis lors de contrôles effectués de sa propre initiative par l'industrie alimentaire, les autorités ont soumis plusieurs échantillons de produits à base de volaille à des tests fondés sur cette nouvelle méthode. Des métabolites des nitrofuranes ont ainsi été décelés dans des aliments en provenance de plusieurs abattoirs chinois; en revanche, la recherche de ces substances dans des prélèvements venant d'autres pays (Allemagne, France, Hongrie) s'est avérée négative. Sur la base de ces résultats, les importations en provenance des entreprises concernées ont été suspendues. Des évaluations ultérieures établiront si le problème se limite à la Chine et à la viande de volaille.

L'Office vétérinaire fédéral (OVF) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont informé les importateurs et les ont sommés de veiller à ce que les marchandises concernées ne soient pas commercialisées. Les autorités d'exécution cantonales vérifieront la bonne application de ces mesures au moyen de prélèvements, créeront les capacités d'analyse requises sur la base de la nouvelle méthode et intensifieront les contrôles officiels en vue de la recherche des nitrofuranes et de leurs métabolites. L'OFSP instaurera à compter du 13 août 2002 une valeur limite pour les nitrofuranes et leurs métabolites. Toute information nouvelle à ce sujet sera communiquée par les offices fédéraux. Les nitrofuranes sont des antibiotiques qui, en médecine humaine, sont utilisés à des fins thérapeutiques pendant une courte durée.

L'expérimentation animale ayant montré que leur utilisation prolongée pouvait être à l'origine de modifications du matériel génétique et de l'apparition de tumeurs, leur administration aux animaux destinés à l'obtention de denrées alimentaires est interdite en Suisse et dans les pays qui exportent vers la Suisse.

Office fédéral de la santé publique
Office vétérinaire fédéral
Service de presse et d'information

Renseignements: Office fédéral de la santé publique: Urs Klemm,
sous-directeur tél.: 031 322 95 05
Office vétérinaire fédéral: Myriam Holzner, Communication tél.:
031 323 85 68